





Zone de séjour		Zone verte	Zones marquées en jaune	Secteurs situés hors des zones marquées	
But du séjour dans l'usine	Remarques	Le port de l'EPI n'est pas prescrit	Casque, gilet	Casque, gilet et souliers de sécurité	Casque, vêtements à haute visibilité et souliers de sécurité
			 EN ISO 20471 2	 EN ISO 20471 2	 EN ISO 20471 3
Clients	Non-accompagnés	✓	✓ (1)	✗	✗
Clients qui viennent chercher des marchandises (Rampe Wildegg)	Non accompagnés	✓	✓	✗	✗
Visiteurs (secteur bureau)	Accompagnés	✓	✗	✗	✗
Visiteurs (Secteur usine)	Accompagnés		✓	✓ (2)	✗
Prestataires (seulement au bureau)		✓	✗	✗	✗
Prestataires (Brève intervention ≤ 2 heures)	Equipement exigé dans toutes les zones			✓	
Prestataires (Intervention > 2 heures)	Equipement exigé dans toutes les zones				✓
Collaborateurs temporaires (Mandatés par JURA)	Equipement exigé dans toutes les zones				✓
Prestataires de transports	Equipement exigé dans toutes les zones				✓ (3)
Fournisseurs	Non-accompagnés	✓	✓	✓	
Poste/ Coursiers	Non-accompagnés	✓	✓ (1)	✗	✗
		✓	Zones de séjour autorisées avec équipement correct		
		✗	Zones interdites		
		!	Le port d'autres équipements de protection est obligatoire en cas d'activités à risque ou d'environnement de travail dangereux pour la santé		
		✗	De façon générale, les shorts ne sont pas autorisés		


Légendes:

(1) Equipement fortement recommandé

(2) S'ils se rendent hors des zones marquées, les visiteurs sont tenus d'amener avec eux leurs propres souliers de sécurité.

(3) Pour les interventions sporadiques dans le transport, les gilets de sécurité sont autorisés. Ils doivent être portés fermés.

 Gilets de sécurité selon la norme EN ISO 20471 classe 2 (exigence minimale). Ils doivent être portés fermés.

 Vêtements haut-le-corps selon la norme EN ISO 20471 classe 2 (gilets de sécurité non-autorisés) et pantalons de sécurité selon la norme EN ISO 20471 classe 1 (exigence minimale)